

# COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE

---



St-Cergue, le 8 juillet 2016

## **PREAVIS MUNICIPAL No 11/2016**

**Concernant une demande d'autorisation de plaider et accessoirement demander un avis de droit avant d'engager une procédure.**

---

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

### **1. But**

Le but du présent préavis est d'autoriser la municipalité à plaider et accessoirement à demander des avis de droit avant d'engager une procédure.

### **2. Exposé des motifs**

Au vu de l'augmentation constante des oppositions lors de décisions municipales, ou des mises à l'enquête, il apparaît opportun à la municipalité de pouvoir bénéficier de cette autorisation afin de pouvoir intervenir rapidement lorsque cela est nécessaire, dans le but de défendre les intérêts de notre commune.

Cette autorisation est demandée conformément à l'article 4 chiffre 8 de la Loi sur les Communes (LC) et l'article 17.9 du règlement du conseil communal.

Cette autorisation est régulièrement accordée à la municipalité depuis plusieurs législatures.

### **3. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis n°11/2016 de la municipalité,
- Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- **d'autoriser** la municipalité à plaider et accessoirement à demander un avis de droit avant d'engager une procédure.

Et ceci pour la législature du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021 et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités.

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 11 juillet 2016.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Pierre Graber



La secrétaire

Laurence Gilardi